REPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ D'ALGER

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

(Ordonnance du 9 Octobre 1945 - Décret du 2 Août 1949)

OBJET

Cet Institut a pour objet essentiel de compléter les enseignements traditionnels des Facultés de Droit et des Lettres en ce qui concerne les « SCIENCES POLITIQUES ».

Ses enseignements en font un *Centre d'études* des *problèmes politiques, économiques et sociaux* qui se posent *dans le monde actuel* ainsi qu'*en Afrique du Nord.*

Sa bibliothèque en fait également un *Centre de documentation et de recherches.*

L'Institut est ainsi en mesure de préparer aux *fonctions publiques* ou aux *affaires privées* et de diffuser une *culture générale moderne* permettant à tous de comprendre la vie politique et sociale et d'y participer efficacement.

ENSEIGNEMENTS

L'Institut organise de nombreux enseignements assurant des études complètes sur les principales questions politiques, économiques et sociales; ils peuvent se combiner ou se compléter avec les cours de la Faculté de Droit ou de la Faculté des Lettres.

Questions historiques

Histoire Générale depuis le XVIe siècle.
Histoire du XXe siècle.
Histoire Diplomatique depuis le traité de Westphalie.
Histoire Politique de la France depuis 1789.
La IIIe République.

Questions géographiques

Géographie économique et humaine.
Géographie économique et sociale de la France et des principales puissances.
La Grande Bretagne, les Etats-Unis, l'URSS, la Hollande, l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Europe Centrale, le Proche-Orient, etc... (séries de conférences)

Questions politiques

Histoire des idées politiques.
L'organisation de l'Etat moderne.
Les Institutions politiques étrangères.
L'Administration de la France.
Services Publics - Fonction Publique.
Droit International Public - L'O.N.U.
Problèmes internationaux.
Doctrines politiques contemporaines.

Questions coloniales

Histoire de la Colonisation.
Organisation de l'Union Française.
Economie et Finances Coloniales.
Le Problème Colonial Contemporain.
Politiques Coloniales Comparées.

Questions économiques

Histoire des faits économiques.
Economie Capitaliste, Economie Dirigée, Economie Socialiste.
Droit Public économique.
Droit des Affaires.
Problèmes monétaires contemporains.
Production Industrielle.
Problèmes agricoles.
Economie de l'Energie.
Economie Financière.
Doctrines économiques.
Statistique.

Questions sociales

Histoire du travail et de la législation ouvrière.
Economie sociale et problèmes sociaux.
Droit Social.

Etudes sur l'Algérie et l'Afrique du Nord

Histoire générale de l'Afrique du Nord.
La Colonisation française.
Géographie économique et humaine de l'Afrique du Nord.
Sociologie nord-africaine - La vie urbaine et la vie rurale.

Histoire et Civilisation musulmanes.
Institutions comparées de l'Islam.
Droit musulman - Coutumes berbères.
Problèmes nord-africains.

Législation Algérienne, Tunisienne, Marocaine.
L'Administration de l'Algérie.
Economie nord-africaine.
Finances Algériennes.

En outre doivent être obligatoirement suivis certains cours de la Faculté de Droit (Droit Constitutionnel. Droit Administratif. Economie Politique). Peuvent être suivis divers cours de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres.

Archives de Sciences Po

Les COURS de l'Institut (limités en principe à une heure par semaine chacun) fournissent les cadres d'étude et des développements sur les questions essentielles et actuelles. Ils doivent être complétés par des travaux personnels, dans lesquels les élèves sont guidés par des DIRECTIONS D'ETUDES ou des TRAVAUX PRATIQUES qui leur permettent de s'exercer aux compositions et aux exposés, ainsi qu'aux discussions et aux recherches. Des CONFERENCES GENERALES sont en outre consacrées aux problèmes de culture générale et aux commentaires de textes.

Des CONFERENCES D'INFORMATION sur des questions d'actualité sont organisées en cours d'année, avec le concours de professeurs et de personnalités.

Des COURS DE LANGUES VIVANTES ont lieu à l'Institut et permettent aux élèves d'aborder ou de poursuivre l'étude d'une langue (obligatoire).

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE est également assurée par l'Institut, dans les meilleures conditions (obligatoire, sauf dispense).

REGIME DES ETUDES

Les études à l'Institut se répartissent normalement sur TROIS ANNÈES (dont une "préparatoire"). Elles peuvent être *poursuivies parallèlement aux études de licence en droit ou en lettres. Les cours ont lieu l'après-midi,* autant que possible après 17 heures, de façon à pouvoir être suivis aussi bien par les étudiants que par les fonctionnaires et employés. L'assiduité y est en effet nécessaire étant donné le caractère oral et actuel de l'enseignement; toutefois des facilités sont prévues pour ceux que leurs fonctions empêchent de suivre avec la régularité désirable.

1ère Année (préparatoire)

L'année préparatoire est ouverte, sans examen, aux titulaires du baccalauréat. Les études sont sanctionnées par un EXAMEN D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE. Les titulaires d'une licence en sont dispensés et ont accès direct en 2ème année.

2ème et 3ème Année

La 2ème et la 3ème année forment un même cycle à l'intérieur duquel les élèves aménagent à leur gré leurs études, de façon à obtenir des notes d'interrogations orales sur treize cours annuels. Ils peuvent, s'ils le désirent, étendre ces études sur 3 ans au lieu de 2.

Les cours sont divisés en cours fondamentaux et en cours à option ; pour faciliter l'orientation des élèves, trois sections sont prévues, comportant des cours différents :

LA SECTION DES ETUDES POLITIQUES prépare plus particulièrement aux carrières administratives (concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et divers concours administratifs).

LA SECTION DES ETUDES ECONOMIQUES prépare aux carrières privées, dans les grandes entreprises, les organisations économiques et professionnelles.

LA SECTION DES ETUDES GENERALES convient à ceux qui se destinent aux carrières libérales, à la vie publique, ou désirent simplement poursuivre des études supérieures non spécialisées et développer leur culture générale.

***Le diplôme de l'Institut* est celui prévu par l'ordonnance et le décret du 9 Octobre 1945 et divers textes subséquents; il est admis à l'équivalent d'une licence pour l'inscription à divers concours, notamment celui d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration.**

INSCRIPTIONS

ELEVES : Peuvent s'inscrire comme élèves, sans examen d'entrée,
— EN PREMIERE ANNEE, les titulaires du baccalauréat ou d'un diplome équivalent
— EN DEUXIEME ANNEE, les titulaires d'une licence ou d'un diplome équivalent.
Droits d'inscription, de travaux pratiques et de bibliothèque : 4.000 frs. Des EXONERATIONS sont accordées sur demande adressée au Directeur, appuyée des justifications réglementaires, les élèves doivent en outre être immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université d'Alger (1.100 Frs). Des BOURSES « DE SERVICE PUBLIC » peuvent être demandées par les futurs candidats à l'Ecole Nationale d'Administration.

AUDITEURS : Les auditeurs peuvent s'inscrire, avec l'agrément du Directeur, sans conditions de titres. Mais ils ne peuvent prétendre à aucun diplôme de l'Institut. Seul un CERTIFICAT DE SCOLARITE sanctionnant leur activité et leurs travaux pourra leur être délivré. Droits d'inscription et de bibliothèque : 2.500 frs.

CANDIDATS AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS : Les candidats justifiant des titres ou des services nécessaires pour se présenter au CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION peuvent s'inscrire en « ANNEE COMPLEMENTAIRE », avec l'agrément du Directeur ; ils ont le droit de suivre tous les cours et travaux pratiques de l'Institut, et bénéficient d'une PREPARATION ORALE ET ECRITE.
Pour les candidats justifiant des titres ou des services nécessaires pour se présenter à des CONCOURS DES ADMINISTRATIONS ALGERIENNES, tels que : Secrétaire d'Administration, Rédacteur de l'Administration Départementale, Rédacteur des Administrations municipales, une préparation spéciale est organisée, par conférences orales et par correspondance.

ETUDIANTS ETRANGERS : Les étudiants étrangers peuvent bénéficier de modalités spéciales pour s'inscrire à l'Institut et en obtenir un diplôme ou un certificat d'études supérieures.

Inscriptions au Secrétariat de l'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, Université d'Alger, Rue Michelet (grand corridor de la Faculté de Droit).

Pour tous renseignements et toutes demandes, s'adresser à M. Jacques PEYRÉGA, Professeur Agrégé à la Faculté de Droit, chargé des fonctions de Directeur.

Vu
le Recteur de l'Université d'Alger
P. E. GAU
Président du Conseil de Perfectionnement de l'Institut

IMPRIMERIE CHARRAS - ALGER